



PROCES VERBAL du Conseil Municipal du samedi 23 octobre 2021

Secrétaire de séance : Karin BÉGÉ

Ouverture de la séance à 10 h 00

Présents : Karin Ananda BÉGÉ, Philippe CASTANON, Marc BOUCHET, Sébastien FORESTIER, Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA, Élise VINCENOT-DUPRÉ

Absents excusés : Laurent CHARBONNIER donne procuration à Lydie VIALA, Jacky MARTIN donne pouvoir à Pascal LEROY, Dominique RATTO-CRÉPIN donne pouvoir à Philippe CASTANON

Absente : Audrey BERNARD

Le conseil municipal à **l'unanimité approuve** l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour, une délibération relative à la demande de subvention au SMEG 30 concernant le Programme d'économies d'énergie de l'éclairage public 2021 au hameau des Montèzes, une délibération relative à l'autorisation du maire à signer la convention d'habilitation établi par le SMEG 30.

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 26.08.2021
- Délibération relative à l'attribution des lots du marché de la création d'une boulangerie
- Délibération relative à l'aide pour une classe transplantée
- Délibérations relatives à l'enfouissement de réseaux télécom, éclairage public et électricité en convention avec le SMEG à Montbounoux
- Délibération relative à la vente d'un terrain communal
- Délibérations budgétaires (3 délibérations)
- Délibération relative à la procédure des biens vacants sans maître et biens non délimités
- Délibération relative à la prescription de la révision du PLU
- Délibération relative à la mise en sécurité et au stationnement rues des Fontaines et Puits neuf
- Délibération relative à la demande de subvention au SMEG 30 concernant le Programme d'économies d'énergie de l'éclairage public 2021 au hameau des Montèzes
- Délibération relative à l'autorisation du maire à signer la convention d'habilitation établi par le SMEG 30.
- Questions Diverses

Délibération 2021.058 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 août 2021

Considérant qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 août 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 août 2021, approuve à **l'unanimité** ce document.

Délibération 2021.059 Attribution des lots du marché de la boulangerie

Suite à l'analyse des offres par le maître d'ouvrage, le conseil se décide selon le classement établi.

lot N°1 Une seule enveloppe // entreprise PASTOR → 202 921€ HT

lot N°2 entreprise GENEST → 36 454,09€ HT

lot N°3 entreprise BOURGUET → 19 873€ HT

lot N°4 Aucune réponse au marché

lot N°5 entreprise CALMELS → 22 992,22€ HT

lot N°6 entreprise VALY → 8 287,80€ HT

lot N°7 entreprise ETNA → 21 910€ HT

La validation de ces six entreprises permettra de démarrer les travaux rapidement, le souhait du conseil municipal étant que le preneur puisse démarrer son activité pour la période estivale.

Aucune réponse n'ayant été enregistrée pour le lot N°4 (plomberie/ventilation/chauffage), il peut être relancé sur devis. M. le maire rappelle que le montant autorisé pour le « gré à gré » est de 40000€ HT maximum.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.060 Aide Classe transplantée

L'aide de 50€ par élève s'appliquera à 30 élèves au lieu des 22 validé l'an dernier.

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2021.061 – 2021.062 – 2021.063 Enfouissement réseaux aériens Montbounoux

Marc Bouchet rappelle que la commune présente, chaque année, une demande de dossier concernant l'enfouissement des réseaux électriques et télécoms plafonnée à 150000€. Si la demande peut être subventionnée et retenue par les services d'instruction du SMEG la commune reçoit une aide conséquente pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage et d'électricité mais rien pour les télécom. M. le maire insiste également sur l'aspect écologique de la démarche. Pour Montbounoux le montant total des travaux s'élève à 130 000€ dont 99 500€ pour la part SMEG et 30500€ pour la part communale.

Vote POUR à l'unanimité

Par ailleurs, Marc Bouchet explique qu'il travaille sur le reversement de la TFCE* à la commune. (*Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité).

A titre informatif, le prochain dossier que nous allons présenter à l'éligibilité concerne la Route d'Anduze.

Autre précision, l'éclairage défaillant du côté de Montbounoux sera réparé au moment des travaux.

Actuellement, les contrats sont répartis comme suit : SPIE d'Alès pour la maintenance (suivi, entretien...) // SPIE St Martin de Londres pour l'enfouissement des réseaux sous Maîtrise d'œuvre de Marc Guibert gérant du bureau d'étude ICS pour le compte du Maître d'Ouvrage Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG).

Délibération 2021.064 Vente terrain communal

Vente d'une parcelle communale de 688m² pour un montant 44720€ (65€/m²).

Aparté : Difficulté pour la vente de la parcelle attenante car décaissement problématique du propriétaire voisin sur la parcelle en bordure. Un huissier est allé constater ce jour en présence de deux conseillers municipaux, l'étendue du problème.

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2021.065 – 2021.066 – 2021.067

Il s'agit de trois délibérations de modification ou ajout à la régie des finances communales.

1) Participation de la commune au voyage des aînés de 30€/personne.

Vote POUR à l'unanimité

2) Attribution de bon d'achat (restaurant) pour le Noël des agents de 60€/agent au compte 6745.

Vote POUR à l'unanimité

3) Prise en charge de certaines dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.068 Procédure biens vacants sans maître et biens non délimités

Plusieurs biens peuvent être considérés comme « vacants » sur la commune (propriétaire inconnu ou décédé sans héritier connu, situation du bien inconnu, etc.). Il s'agit de biens de dix à plusieurs centaines de m². Les plus grandes surfaces sont en majorité situées en zone naturelle. Un travail est effectué avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) pour vérifier certaines parcelles « revendiquées » et voir quelles sont les parcelles vacantes qui pourraient effectivement entrer dans le domaine communal. La recherche approfondie sera effectuée par un bureau d'étude qui travaille avec la SAFER.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.069 Prescription révision du P.L.U.

La préfecture a informé la commune de la nécessité de préciser dans une nouvelle délibération l'annulation des trois délibérations précédentes relatives à la révision du PLU afin d'être extrêmement précis sur ce dossier et sur les modalités de concertation.

La révision du PLU de la commune s'inscrit en cohérence avec le développement du SCoT* en Piémont cévenol (*Schéma de Cohérence Territoriale : document d'urbanisme définissant les objectifs et stratégies d'aménagement et développement du territoire).

Vote POUR à l'unanimité

Délibération Mise en sécurité et stationnement rue des Fontaines et du Puits neuf

Le maire indique que l'existence de la délibération 2019.095 du 20 décembre 2019 annule la nécessité de ce vote.

Délibération 2021.070 Demande subvention auprès du SMEG concernant la rénovation de l'éclairage public au hameau des Montèzes

La demande de subvention concerne des travaux de rénovation de 12 points lumineux par le remplacement de luminaires vétustes par des luminaires à LED neufs, au hameau des Montèzes afin de réaliser des économies d'énergie.

Plan de financement : coût total de l'opération 13 000 € HT / Commune : 9 100 € soit 70 % / SMEG : 3 900 € soit 30 %

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.071 Convention SMEG transfert habilitation certificat économie d'énergie suite aux travaux de rénovation d'éclairage public

Le maire présente le projet de convention entre le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie qui autorise le transfert au SMEG des certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine électrique, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE auprès d'un obligé.

Vote POUR à l'unanimité

Questions Diverses :

Information de Marc Bouchet sur la mise en place du réseau de sentiers de randonnées. L'ensemble de ces travaux est porté par la CCPC. Il s'agit de développer un réseau de 500km, environ, sur le territoire de la communauté de communes Piémont Cévenol dans le cadre de la collection départementale des cartoguides sous label Gard Pleine Nature. Deux cartoguides pour couvrir l'ensemble du territoire devraient être édités et commercialisés en 2022.

Les travaux vont démarrer en novembre et devraient durer trois mois.

Lot 1 Balisage

Lot 2 Nettoyage des chemins

Lot 3 Travaux de nivellement, soutènement murs, renvois d'eau, etc.

Lot 4 Mise en sécurité/barrières (sentiers ouverts à tout public/familial)

Lot 5 Signalétique, panneaux, etc.

Monoblet est la première commune concernée par les travaux qui débuteront le 01.11.2021 (des Jumelles vers Cabanis, Route de St Hippolyte, Lasalle...)

La séance est levée à 11h50